THEMATIQUE 3 : Réduction de l'impact des étangs

COÛT TOTAL ESTIME
178 000 € TTC

CONTEXTE en quelques chiffres

217 étangs recensés (0.46 étangs par km²)

Forte densité d'étangs en amont du plan d'eau de la Ramade (**1.37** étangs/km²) et sur quelques affluents du Chavanon (Rau de Manoux, Eau du Bourg , Rau de Cornes)

80% des étangs créés après les années 1950 et majoritairement entre 1970-1980 (relativement récents)

30°C : T°C instantanée en période estivale dans les zones amont du bassin, en sortie des étangs (préférendum thermique de la truite fario entre 4 et 19°C)

DESCRIPTIF GENERAL

Sur le bassin versant du Chavanon, la forte densité d'étangs avait conduit plusieurs partenaires dans le cadre du premier contrat, à mener des actions visant à limiter ou supprimer leur impact sur le milieu récepteur.

La plus grande retenue du territoire, le Plan d'eau de la Ramade avec plus de 60 ha, a fait l'objet d'une importante réflexion collective toute la durée de la précédente programmation. Cette concertation avec tous les partenaires concernés, a conduit au lancement d'une étude avant travaux, portée par la commune de Bourg Lastic. Elle a permis de définir précisement les modalités techniques et financières de la réalisation d'actions visant à améliorer la gestion de cette retenue. Il est à présent nécessaire de poursuivre les efforts engagés en initiant la phase opérationnelle. Les partenaires doivent donc poursuivre d'accompagner le propriétaire ainsi que le gestionnaire de cette retenue.

Néanmoins, le Plan d'eau de la Ramade n'est pas la seule retenue sur laquelle des efforts doivent être engagés car l'impact d'une retenue ne se mesure pas qu'à sa surface, mais également à sa situation géographique, aux équipements permettant de la gérer, aux usages qui en sont faits, à son entretien, etc. Les mesures physico-chimiques réalisées pendant les 5 ans du Contrat territorial ont mis en évidence l'impact cumulatif des nombreux étangs situés en amont du Plan d'eau de la Ramade. Dès 2008, l'étude relative à l'eutrophisation du Plan d'eau de la Ramade préconnisait une gestion coordonnée des étangs de ce sous-bassin versant.

D'autres secteurs où la densité est importante devront également faire l'objet d'une animation renforcée pour accompagner les propriétaires (cf. Fiche action animation C.1.2). Dans le cadre du précédent contrat, quelques actions ont été engagées en ce sens puisque 12 étangs ont fait l'objet d'une étude avant travaux, 5 retenues ont été aménagés et 3 supprimés.

Parallèlement, une démarche conjointe avec les Services de l'Etat est en cours, spécifiquement sur l'amont du Plan d'eau de la Ramade. Les échanges pourraient conduire à une animation renforcée à la fois des techniciens en charge du secteur et des agents de l'Etat.

D'autres secteurs qui présentent de forts enjeux écologiques doivent également être ciblés comme prioritaires. C'est à ce titre qu'il sera nécessaire dans le cadre de cette nouvelle programmation, d'intier une réflexion collective également sur le Plan de Méouze.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

D 13. Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques
D 9. Améliorer la gestion et le stockage des matériaux dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau

OBJECTIFS

- Limiter et/ou supprimer l'impact des étangs sur le milieu récepteur à la fois sur la qualité et sur la quantité d'eau
- Améliorer la gestion des ouvrages et l'entretien des retenues d'eau

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :

Toutes les masses avec une priorité pour FRFR106B / FRFL82 / FRFRL82_1 / FRFL63 / FRFRR106A_2 (Eau du Bourg / FRFRR106A_4 (Cornes)

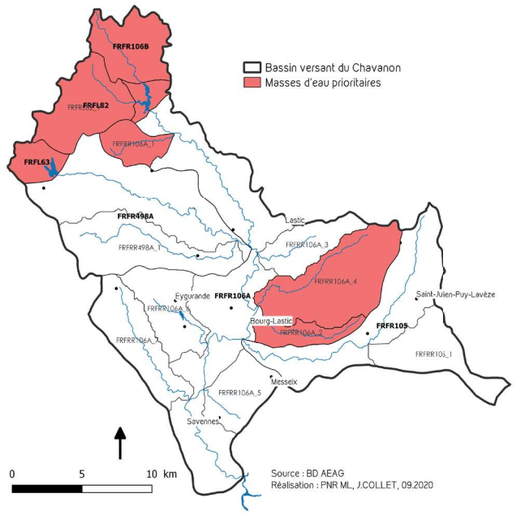

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

A.3.1	Aménager ou effacer des étangs déjà identifiés	78 000 €
A.3.2	Aménager ou effacer des étangs non identifiés	100 000 €
	TOTAL (en € TTC)	178 000 €

Part financière prévisionnel de la thématique : 3 %

Maîtres d'ouvrage concernés :
HCC, Commune de Briffons, autres propriétaires d'étangs

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :
AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), FDAAPPMA (63/19/23), PNR ML

Fiche n° A.3.1

Aménager ou effacer des étangs déjà identifiés

MAITRE(S) D'OUVRAGE
Haute Corrèze Communauté, Commune de Briffons

COÛT ESTIME
78 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Effacement de l'étang inter-communal sur le cours du ruisseau du Randeix à Eygurande

Le projet consiste à un effacement complet de l'ouvrage de retenue du plan d'eau intercommunal afin de permettre au ruisseau du Randeix de retrouver ses caractéristiques hydro-morphologiques naturelles.

Calendrier de réalisation :

- Etudes préalables : 2021
- Travaux : 2023

Moyens humains : Le chargé de missions référent sur le secteur « Chavanon » de Haute Corrèze Communauté sera en charge du montage du projet, de sa conception et du suivi des travaux.

Etat de l'opération: ☑ Nouvelle ☐ Dans la continuité du CT n°1 ☐ Reportée (CT n°1)

Lien avec d'autres fiches action : Sur le même sous-bassin, d'autres opérations en faveur de la restauration des milieux s'inscrivent dans une logique de cohérence et d'efficience des opérations proposées. Voir fiches B.3.1.a (aménagements d'abreuvoirs), B.3.2.a (entretien/restauration de la ripisylve, B.4.1.a (restauration de la continuité écologique)

Opération 2 : Aménagement du Plan d'eau de Mabrut

Le Plan d'eau de Mabrut, propriété de la commune de Briffons, situé dans la partie amont du Ruisseau de la Clidane, a fait l'objet à la fois d'études et de travaux dans le cadre de la précédente programmation. En effet, des travaux de mise aux normes avec l'installation d'une nouvelle prise d'eau ont été réalisés en 2017-2018 et deux études ont été menées pour dimensionner techniquement et financièrement les opérations de restauration de la continuité écologique au droit de cet ouvrage.

Le bureau d'études Impact Conseils mandaté par la commune en 2020, a abouti au dimensionnement de deux aménagements sur la dérivation situé en rive droite : remplacement de la buse routière et passe à poissons. Les travaux sont prévus dès 2021.

Etat de l'opération: ☐ Nouvelle ☑ Dans la continuité du CT n°1 ☐ Reportée (CT n°1)

Masse(s) d'eau visée(s) : FRFRR106A_6 : Rau de Labeille / FRFR105 : Rau de la Clidane

Public visé : Propriétaires d'étangs, collectivités

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels : AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), FDAAPPMA (63/19/23), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	20 000 €	24 000 €			24 000 €		
Opération 2	45 000 €	54 000 €	54 000 €				
TOTAL	65 000 €	78 000 €	54 000 €		24 000 €		

Plan de financement global par opération

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	60%	30%						90%	21 600 €
Opération 2	40%*							40%	18 000 €
								TOTAL	39 600 €

* Taux d'aides de l'AEAG basés sur des montants HT

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de plans d'eau effacés
- Nombre de plans d'eau aménagés
- Nombre de propriétaires d'étangs contactés

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Aides AEAG : Taux de base à 30% pour des travaux d'aménagement (40% si classement du cours d'eau en liste 2) et taux 60% pour des effacements

Haute Corrèze Communauté : Le plafond d'aides publiques est fixé à 80%, ainsi un ajustement des taux d'aides par les financeurs sera nécessaire. Le service prévoit la possibilité d'intervenir également en dehors de la masse d'eau détaillée ci-dessus pour mettre à profit les opportunités et initier des dynamiques locales. Ces opérations seront conditionnées par :

- Un niveau de reconquête important appuyé par un diagnostic du sous-bassin versant concerné,

- et/ou une combinaison d'actions complémentaires et multithématiques et/ou un projet porté avec plusieurs acteurs,

- et/ou des enjeux de conservation forts (état préservé, espaces naturels sensibles et/ou protégés) sur des secteurs préservés mais soumis à différentes menaces.

Fiche n° A.3.2

Aménager ou effacer des étangs non identifiés

MAITRE(S) D'OUVRAGE
Propriétaires d'étangs (privés ou publics)

COÛT ESTIME
100 000 € TTC

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Aménagement ou effacement d'autres plans d'eau

Le diagnostic réalisé sur les étangs a démontré que leur présence et leur forte densité constituait une pression forte sur le milieu récepteur. On observe néanmoins une forte disparité localement avec des densités par masse d'eau comprises entre 0.21 à 1.37 étangs par km².

Il est donc nécessaire de conduire un travail collectif afin de définir une stratégie précise pour faire émerger des projets. Cette opération permettra de conduire des actions visant à améliorer la gestion de certains plans d'eau ou dans certains cas, supprimer certaines retenues.

D'ores et déjà, certains plans d'eau sont ciblés pour bénéficier de cette enveloppe : Plan d'eau de la Ramade, étang de l'Abeille, de Servières, de Méouze, etc.

Etat de l'opération: ☐ Nouvelle ☑ Dans la continuité du CT n°1 ☐ Reportée (CT n°1)

Masse(s) d'eau visée(s) :
Toutes les masses d'eau

Public visé :
Propriétaires d'étangs privés et publics

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :
AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), FDAAPPMA (63/19/23), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER

Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1	83 333 €	100 000 €		50 000 €			50 000 €
TOTAL		100 000 €					

Plan de financement global par opération

Intitulé de l'opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA**	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1	30-40%*				10%***		30-40%*		25 000 € à 43 333 €
								TOTAL	25 000 € à 43 333 €

*Aides AEAG : Taux de base à 30% pour des travaux d'aménagement (40% si classement du cours d'eau en liste 2) et taux 60% pour des effacements

** Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine : Pas de financement pour des travaux de mise aux normes. 30% pour des travaux d'effacement. Financement possible pour des travaux de dérivation pour les retenues localisées sur des cours d'eau classés en liste 1 et 2 (application de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement)

***Aides du CD19 : 10% d'aides si travaux d'aménagements hors travaux de sécurisation. Pas de financement pour des travaux de mise aux normes

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre de plans d'eau effacés
- Nombre de plans d'eau aménagés
- Nombre de propriétaires d'étangs contactés

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES